



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : **Benoist MELGET**

La Roche sur Yon, le 21 juin 2024

Unité départementale de la Vendée
benoist.melget@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02.72.74.78.20
N/Réf : D24.0225
V/Réf : GM 2023/1330 dossier n° 2008/0763

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
à
Monsieur le préfet de la Vendée
Direction de la Coordination, du Pilotage,
de l'Appui Territorial et de
l'Environnement
Pôle environnement
Section des installations classées (ICPE)

Objet : BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE aux Herbiers – changement de dénomination sociale

Pièces jointes : /

Par bordereau en date du 22 janvier 2024, vous avez sollicité l'avis de mon service concernant le changement de dénomination sociale de l'établissement Brangeon Recyclage situé sur la commune des Herbiers qui devient à compter du 1^{er} janvier 2024 BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE, sans autre modification.

Ce changement de dénomination sociale fait suite à la réorganisation de plusieurs filiales du Groupe Brangeon afin de créer à partir du 1^{er} janvier 2024 un pôle « Brangeon Recyclage » rassemblant toutes les activités de transit et de traitements des déchets.

Le site Brangeon Recyclage situé lieu dit « La Trébussonnière » aux Herbiers (85 500) est un centre de transit et de traitement de déchets dangereux et non dangereux exploité depuis 2009. Il est également autorisé et agréé (agrément n° PR-85-00021-D) pour la prise en charge de véhicules hors d'usage.

Il bénéficie de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 09-DRCTAJE/1-223 du 10 avril 2009 et de l'arrêté préfectoral complémentaire n°21-DRCTAJ/1-376 du 16 juin 2021.

Dans son courrier du 20/12/2023 le directeur de la société Brangeon Recyclage Atlantique indique que seule la dénomination commerciale du site des Herbiers change pour devenir (Brangeon Recyclage Atlantique). Les numéros de SIRET du site (n° : 06220075300150) et celui de son siège social (n° : 06220075300036) situé 4 rue Chevreuil à CHOLET (49 300) sont inchangés.

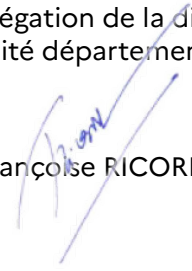
Les conditions d'aménagement et d'exploitation du site et en particulier la quantité maximale de déchets pouvant être entreposés sont inchangées. Cette modification de dénomination sociale ne remet donc pas en cause :

- l'agrément pour la prise en charge des véhicules hors d'usage dont les conditions de délivrance sont encadrées par l'arrêté ministériel du 02/05/2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de véhicules hors d'usage.

- les garanties financières prises en application des dispositions de l'article R.516-2 du code de l'environnement qui ont été actualisées le 16 juin 2021 par arrêté préfectoral complémentaire n°21-DRCTA/J-1-376 et dont l'acte de cautionnement est valable jusqu'au 11 janvier 2026.

En conséquence, l'inspection vous propose de prendre acte de cette demande.

Par délégation de la directrice,
La cheffe de l'unité départementale de la Vendée



Françoise RICORDEL